



N°2024/095

DÉCISION DU MAIRE

**PRISE EN APPLICATION
DES ARTICLES L2122-22 ET L2122-23 DU CODE GENERAL DES
COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Service émetteur : Evènementiel

Objet : Contrat entre la ville de Vaujours et la société « Event 2 Give »

Titulaire : la société « Event 2 Give »

Le Maire de la Ville de Vaujours,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L2122-23,

VU la délibération n°2020/05-06 du Conseil Municipal en date du 23 mai 2020 portant délégation de pouvoirs au Maire dans le cadre des articles L.2122-22 et du Code Générale des Collectivités Territoriales, modifiée par la délibération 2021/04-03 du Conseil Municipal du 6 avril 2021,

VU les crédits prévus au budget de l'exercice en cours,

VU le projet de contrat transmis à la ville et validé par les services concernés.

CONSIDÉRANT la nécessité de recourir à un prestataire spécialisé pour assurer une prestation complète autour des jeux vidéo dans le cadre de l'organisation d'un événement « Fun and Game » dédié à la jeunesse le samedi 15 juin 2024 au Complexe Sportif Roger Grosmaire.

CONSIDÉRANT les termes du contrat tels que proposés par la société « Event 2 Give » 5 Rue des Vieilles Granges, 78410 AUBERGENVILLE et ce pour un montant de 14 400.00 euros T.T.C,

ARTICLE 1 : **DÉCIDE** de confier à la société « Event 2 Give » 5 Rue des Vieilles Granges, 78410 AUBERGENVILLE et de contractualiser avec celle-ci pour la mise en place de matériel de jeux vidéo dans le cadre de l'organisation de l'événement « Fun and Game » dédié à la jeunesse le samedi 15 juin 2024 au Complexe Sportif et ce pour un montant de 14 400.00 euros T.T.C,

ARTICLE 2 : De financer la dépense fixée à 14 400.00 € TTC (quatorze-mille quatre-cents euro) sur les crédits du budget en cours;



ARTICLE 3 : La dépense résultant de cette opération sera imputée sur les crédits inscrits au budget de la Ville de l'exercice en cours.

ARTICLE 4 : La Directrice Générale des Services est chargée, en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 5 : La présente décision

- sera transmise à Monsieur Le Préfet de la Seine-Saint-Denis au titre du contrôle de légalité.
- peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Vaujours dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de l'égalité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet (art L411-7 CRPA)
- peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil par courrier ou sur le site télérecours citoyens www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité ou à compter de la réponse explicite ou implicite de Monsieur le Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé.

Ampliation en sera :

- notifiée à la société « Event 2 Give »

Fait à Vaujours, le 27 mai 2024



Le Maire,

Dominique Bailly
Dominique BAILLY

Vice-président de Grand Paris Grand Est

« Certifié exécutoire
compte tenu de l'affichage
le
et le dépôt en Préfecture
le..... »

Le Maire,

Dominique BAILLY
Vice président Grand Paris Grand Est



Article 1 : Objet du contrat

Le présent contrat a pour objet l'organisation et l'animation du "Salon du jeu vidéo" se déroulant au Complexe sportif de Vaujourns.

Article 2 : Dates et Horaires

Vendredi 14 juin 2024 :

- 11:00 à 18:00 : Déchargement, montage et installations

Samedi 15 juin 2024 :

- 10:00 à 18:00 : Ouverture au public
- 18:00 à 21:00 : Démontage et chargement

Article 3 : Lieu de la prestation

Complexe sportif de Vaujourns - 1 Rue Alexandre Boucher, 93410 Vaujourns

Article 4 : Personnel et équipements fournis par Event To Give

Personnel :

- 1 animateur de scène, organisateur de tournois Esport
- 1 administrateur de tournois Esport
- 1 technicien coordinateur

Equipements :

Scène Gaming & Esport :

- Scénographie thématique Esport : chaises gaming, néons sur pied
- Structure avec écran de projection 16:9 (marque Kimex) et vidéoprojecteur 4000 ANSI
- Caisson de sonorisation 800 watts, 2 micros Shure
- 2 écrans IPS 144hz en configuration 'face à face', console de jeu
- Splitter HDMI 1 entrée / 4 sorties + câble de 7m
- Borne d'accueil de gestion des inscriptions, 2 chaises hautes, 1 écran 32" pour diffusion du programme
- 2 iPad pour gestion des inscriptions et administration des tournois

Espace Compétitions Esport :

- 10 postes FC24 : écrans gaming 27", consoles PlayStation 5, 2 manettes officielles, fiches numérotées sous plexi-glas
- 6 postes Mario Kart 8 Deluxe : écrans gaming 27", consoles Switch, 4 manettes, fiches numérotées sous plexi-glas

Espace Freeplay :

- 16 postes de jeux incluant divers jeux : Super Smash Bros. Ultimate, Mario Strikers, Mario Kart 8 Deluxe, Overcooked, Rayman Legends, Super Mario Wonder, Dragon Ball FighterZ, FC24, Naruto Ultimate Ninja, NBA 2K24, Tekken 8

Bornes d'arcades :

- 6 bornes d'arcade avec divers jeux rétro
- 4 néons lumineux sur pieds, kakémono de décoration

Réalité Virtuelle :

- 6 casques Oculus Quest 2 avec divers jeux : Beat Saber, Lies Beneath, Escape Simulator, Airport Ground Handling

Simulateur Automobile :

- 4 simulateurs de conduite GT7 : simulateur, siège baquet, volant LOGITECH G29, pédalier, console, casque gaming, câbles réseaux RJ45, box 4G, switch RJ45 1Gbps, kakémono de décoration

Espace Just Dance Géant :

- Ecran géant avec vidéo projection, sonorisation 500 watts
- 2 kakémono de décoration, 2 néons LED lumineux sur pied, Nintendo Switch, 6 manettes, Just Dance

Décoration et Technique :

- 2 mascottes (Mario et Sonic)
- 20 kakémono de décoration
- 40 housses de tables colorées
- 2 photocall (espace podium et photo)
- Podium 1.2.3 pour remise de lots
- Poteaux guides-fils pour délimitation Just Dance et espace Esport
- Bâches grand format
- Multiprises et rallonges

Article 5 : Besoins en logistique fournis par la Mairie

- 120 à 150 chaises
- 50 tables
- Grilles hautes (2m40) sur 6m linéaire pour bâche imprimée Esport
- 6 bénévoles ou staff associé aux espaces
- 6 prises électriques murales disponibles
- Panneaux avec tissus noir pour création d'espaces

Article 6 : Rémunération

Le montant total de la prestation s'élève à 14 400.00 EUR, comme détaillé dans le devis joint en annexe.



Contrat de prestation - Vaujours

Article 7 : Modalités de paiement

Le paiement sera effectué en 1 versements comme suit :

- 30 jours maximum après le jour de la prestation

Article 8 : Assurance

Event 2 Give s'engage à fournir une attestation d'assurance couvrant l'intégralité de la prestation.

Article 9 : Résiliation

En cas d'annulation de l'événement à moins de 7 jours du début de la prestation, le client s'engage à régler 50% du montant total du devis.

Article 10 : Litiges

Tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution du présent contrat sera soumis à la juridiction compétente.

Article 11 : Contacts

Mairie de Vaujours :

- Léa L'HOSTIS
- Téléphone : 01.48.61.96.75
- Email : l.l'hostis@ville-vaujours.fr

Event 2 Give :

- Paul Fauvert
- Téléphone : 07.88.04.86.29
- Email : contact@e2g.fr
- Adresse : 5 Rue des Vieilles Granges, 78410 Aubergenville

Fait à Aubergenville, le 27/05/2024

Pour la Mairie de Vaujours

Pour Event 2 Give

SCHIFFERLING JONATHAN,
GERANT, le 29/05/24



Le Maire

Dominique BAILLY

Vice-président de Grand Paris Grand Est